Journal municipal de Sainte-Marguerite

Le Coup d'Oeil Municipal

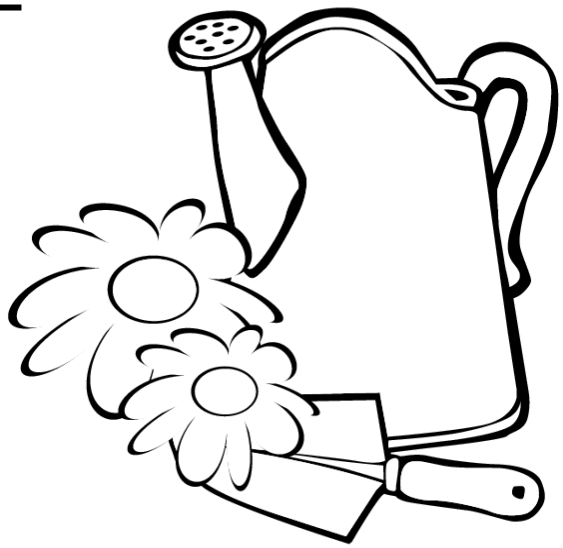

MARS 2015

COMMUNIQUÉ DE LA MRC...

🗁Mot du préfet

Une fois de plus la MRC de La Nouvelle-Beauce est fière d'être partenaire du Défi-Santé Nouvelle-Beauce Jean Coutu et vous invite à consulter sa programmation en consultant www.defisantenouvellebeauce.com.

Différents défis sont au programme de cet évènement, dont celui du « Défi des municipalités », qui comprend 3 volets :

1er volet : Quel conseiller marche le plus ?

2e volet : Quelle municipalité aura obtenu le plus d'inscriptions au Défi Santé provincial 5-30 Équilibre ?

3e volet : Quelle municipalité favorise le plaisir de bouger et/ou encourage le plaisir de bien manger ?

Également, vous trouverez dans la section Actualités de www.nouvellebeauce.com, la **Programmation plaisir d'hiver 2015 dans la Nouvelle-Beauce**. On y retrouve des propositions d'activités hivernales dans diverses municipalités de la Nouvelle-Beauce. Vous y trouverez plusieurs opportunités afin de profiter de la belle saison hivernale et de fraterniser.

J'invite aussi les citoyens à s'inscrire en grand nombre au Défi Santé 5-30 Équilibre qui se déroule à l'échelle du Québec du 1er mars au 11 avril prochain. Pour ce faire, nous n'avez qu'à vous rendre à www.defisante.ca . En plus d'y trouver les modalités du concours, ce site vous propose différents outils pour vous encourager à bouger et à bien manger. Votre inscription permettra peut-être à votre municipalité de se qualifier comme celle ayant eu le plus grand nombre d'inscriptions en Nouvelle-Beauce.

Réception d'un montant de 258 711,73 $ dans le cadre du programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

La MRC de La Nouvelle-Beauce a reçu au mois de décembre 2014, comme à chaque année, une partie des sommes qu'elle a versées au gouvernement provincial en guise de redevances à l'enfouissement. Ces sommes reçues doivent être affectées aux activités de récupération que la MRC met en place au niveau de l'ensemble du territoire de la MRC telles que les éco-centres, la collecte sélective, etc.

Les sommes restantes sont retournées aux municipalités locales afin qu'elles soient affectées aux différentes autres activités de gestion des matières résiduelles. Ainsi, une somme de 140 000 $ a été retournée aux municipalités de la Nouvelle-Beauce sauf à Saint-Lambert-de-Lauzon qui travaille ce dossier avec la ville de Lévis. Cette redistribution est en fonction du facteur de répartition qui est basé sur la quantité de matières résiduelles enfouies par chacune des municipalités au Centre de récupération et de gestion des déchets situé à Frampton. Ce centre est la propriété de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Revendications visant des assouplissements à la Commission de protection du territoire agricole

La MRC de La Nouvelle-Beauce a adressé une demande à la Commission de protection du territoire agricole afin que cet organisme révise son approche dans le traitement de dossiers qui nécessitent une autorisation de la Commission lorsque la demande formulée par un organisme public vise une finalité publique et correspond à certains enjeux ciblés. La MRC se dit déçue d'une décision prise par la Commission de protection du territoire agricole en décembre 2014 concernant une demande formulée par la municipalité de Sainte-Marguerite. Ce dossier visait à obtenir une autorisation pour la construction d'un nouveau puits municipal et il risque d'avoir des impacts importants pour cette municipalité ainsi que pour d'autres municipalités.

Coupure au niveau de programmes d'habitation de la SHQ

Comme plusieurs MRC du Québec, la MRC de La Nouvelle-Beauce est responsable de la gestion de certains programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ). En fonction du budget 2014-2015 du gouvernement du Québec, aucun financement n'est alloué aux MRC en 2015 pour le programme RénoVillage, le programme de réparation d'urgence (PRU) et le programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA). Par contre, le programme d'adaptation du domicile (PAD) se poursuivra jusqu'au 31 mars 2015.

Le service d'inspection régionale s'agrandit

Depuis quelques années, la MRC de La Nouvelle-Beauce offre un service d'inspection régionale aux municipalités de Saint-Elzéar, de Saint-Isidore, de Sainte-Marguerite, de Saints-Anges et de Vallée-Jonction. À compter du 1er janvier 2015, ce service sera également offert à la municipalité de Frampton. Les municipalités qui se prévalent du service se trouvent à confier à la MRC l'application de leurs règlements d'urbanisme (délivrance de permis et certificats, traitement des infractions), la gestion des demandes dans la zone agricole ainsi que l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. On peut joindre un inspecteur régional en bâtiment et en environnement en composant le 418 387-3444.

Demande au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

À la suite de l'annonce du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion de fermer ses directions régionales, notre MRC interpelle le ministère afin qu'il poursuivre ses actions visant la régionalisation de l'immigration et qu'il continue à offrir un support aux acteurs régionaux et locaux qui contribuent à l'accueil et l'intégration professionnelle et sociale des personnes immigrantes à travers le Québec.

Source: MRC de La Nouvelle-Beauce

Pour entrevue :
Richard Lehoux, préfet
Tél. : 418 387-3444

marysebreton@nouvellebeauce.com

www.nouvellebeauce.com

ACTIVITÉS MUNICIPALES...

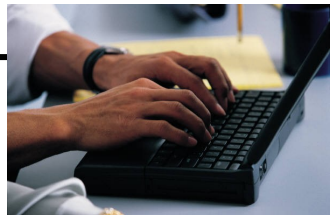

Mot du maire

Mars est là…….

Chaque mois de l'année a ses distinctions et mars est exceptionnel pour la quantité de ses attributs. On pourrait avancer l'hypothèse suivante : puisque celui-ci est un mois de transition et d'espoir, il est remarquable en plusieurs points.

Mars est le mois où la saison si attendue s'annonce, c'est aussi le mois du carême. De plus, on a décrété que le 8 mars est la journée internationale de la femme. C'est une journée où l'on peut se souvenir et apprécier tout ce qui a été fait afin que l'on reconnaisse les droits des femmes.

Mars est le mois où l'on pense à se refaire une santé : il a été nommé mois de la nutrition partout au Canada et nous avons le Défi 5/30 qui a débuté le premier mars. Inscrivez-vous, ne serait-ce que pour ajouter un élément de motivation à se maintenir en forme et à bouger davantage.

Mars est aussi le mois où l'on se met en règle avec le fisc et où l'on projette les nouvelles constructions ou les rénovations. C'est aussi le mois où l'on planifie les cultures que l'on installera au potager ou dans nos platebandes. Pensez à fleurir davantage puisque nous aurons de la visite cet été, l'été des festivités du cent-soixante-quinzième.

Je termine en remerciant, au nom des membres du conseil municipal, tous les citoyens qui donnent généreusement à notre communauté. Je trouve que le thème de la semaine des bénévoles de cette année s'applique bien à Sainte-Marguerite. « **Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif.** »

Je vous souhaite un beau printemps
P.s. J'oubliais, mars est aussi le mois du temps des sucres et des tempêtes des corneilles.

Adrienne Gagné, maire

ADMINISTRATION : 418 935-7103

Directrice générale	Nicole Chabot
Secrétaire adjointe	Josée Soucy
Loisirs	Yves Turgeon
Espace Jeunesse	Audrey-Ann Gagné

SERVICES MUNICIPAUX

Bibliothèque
Responsable — Michelle Lavoie

Incendie
Directeur — Marc Deblois

Traitement de l'eau — Marc Gagnon, Yvon Roy

Travaux publics
Resp. travaux publics — Larry Boutin

Escouade canine — Nelson Roy

Inspecteur en bâtiments
Éric Guay 387-3444 poste 104

Site d'enfouissement
Site de Frampton 397-5402

Éco-centre régional Nouvelle-Beauce
Centre de récupération Ste-Marie: 389-0594

Membres du conseil Municipal

Maire : Adrienne Gagné

Conseillers :

Siège # 1	Pierre Trudel
Siège # 2	Robert Normand
Siège # 3	Brigitte Brochu
Siège # 4	Hertel Vaillancourt
Siège # 5	Guy Rhéaume
Siège # 6	Émile Nadeau

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2015 / 19H30	
2 mars	3 août
7 avril (lendemain lundi Pâques)	8 septembre (mardi)
4 mai	5 octobre
1er juin	2 novembre
6 juillet	7 décembre

PROJET DE RÈGLEMENT 426

POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a adopté son budget pour l'année 2015 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1e jour de décembre 2014;

À CES CAUSES, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE ORDONNE ET STATUE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT AINSI QU'IL SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ANNÉE FINANCIÈRE
Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2015.

ARTICLE 3 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0.86$ par 100 $ d'évaluation.

ARTICLE 4 ORDURES
Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets et de matière recyclable, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire de l'immeuble concerné situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

150 $ par logement
150 $ par commerce ou industrie
75 $ par commerce ou industrie non actif

Que l'autre partie de la dépense du service de l'enlèvement et la disposition des ordures sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 5 AQUEDUC
Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire qui bénéficie du service d'aqueduc ainsi que tout propriétaire des immeubles en façade desquels les conduites d'aqueduc ont été refaites dans le cadre des travaux de mise aux normes 2007 (rue St-Joseph, une partie des rues St-Jacques et de la Meunerie), des travaux de 2010 (rues St-Jacques et St-Pierre) ainsi que des travaux de 2013 (la rue Robert), un tarif de compensation, tel qu'établi ci-après :

330 $ par unité de base
180 $ par studio
85 $ par piscine
- 1,00 par unité de base pour résidence et logement
- 1,25 par unité de base pour salon de coiffure et de beauté, bureau de poste, centre financier, garage et les commerces ayant une évaluation de moins de 80 000 $
- 1,50 par unité de base pour bar, restaurant, centre d'accueil et commerces ayant une évaluation de plus de 80 000 $
- 1,50 par unité de base pour les édifices publics : salle municipale, garage, remise, fabrique, loisirs.

ARTICLE 6 ÉGOUT
Aux fins de financer le service d'égout, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire qui bénéficie du service d'égout, un tarif de compensation, tel qu'établi ci-après :

80 $ par unité de logement (1)
160 $ commerce (2)
160 $ résidence et un commerce dans le même bâtiment (2)
240 $ hôtel, bar, restaurant (3)
160 $ édifice public : (2) église
240 $ loisirs, garage, caserne (3)

ARTICLE 7 VIDANGE DES BOUES

Aux fins de financer le service de vidange des boues, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire de l'immeuble concerné situé sur tout le territoire, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

95 $ par résidence
47,50 $ par résidence secondaire ou cabane à sucre servant de chalet

ARTICLE 8 TERRAIN AQUEDUC (RÈG. 357)

Aux fins de financer 10 % de l'emprunt concernant l'achat du terrain servant à l'exploitation de l'aqueduc municipal, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du bassin de taxation tel que décrit à l'annexe C du règlement 357, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 10,38$ par unité

Que l'autre partie de l'emprunt concernant l'achat du terrain (règ. 357) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 9 MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (RÈG. 361)

Aux fins de financer 75 % de l'emprunt concernant la mise aux normes de l'eau potable, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du bassin de taxation tel que décrit à l'annexe C du règlement 361, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 180,38$ par unité.

Que l'autre partie de l'emprunt concernant la mise aux normes de l'eau potable (règ. 361) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 10 TARIFICATION À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE INDUSTRIEL POUR LEQUEL UNE QUOTE-PART EST DUE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AQUEDUC EXIGIBLES

Il est par le présent règlement exigé du propriétaire de l'immeuble portant le matricule 7152 48 9659 un tarif pour l'assumation de la quote-part des travaux d'aqueduc réalisés dans le parc industriel décrit comme suit :

7152 48 9659 717,72 $

ARTICLE 11 TARIFICATION À L'ÉGARD D'IMMEUBLES POUR LESQUELS UNE QUOTE-PART EST DUE SUITE AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE RÉALISÉS EN 2008

Il est par le présent règlement exigé des propriétaires d'immeubles portant les matricules 7152-44-7658 / 7152 44-9923 un tarif pour l'assumation de la quote-part des travaux réalisés sur la rue du Merle décrit comme suit :

7152-44-7558 1 406,76 $
7152-44-9923 1 395,07 $

ARTICLE 12 RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (RÈG. 395/ SECTEUR DES RUES ST-PIERRE ET ST-JACQUES)

Aux fins de financer 37.5% de l'emprunt concernant le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue St-Pierre et une partie de la rue St-Jacques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et situé à l'intérieur du secteur visé décrit à l'annexe D du règlement n° 395, un montant de compensation établi selon la façade de terrain. (référence au tableau établi)

Aux fins de financer 37.5 % de l'emprunt concernant la réfection des infrastructures souterraines de la rue St-Pierre et une partie de la rue St-Jacques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur urbain, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 50,14$ par unité.

Que l'autre partie de l'emprunt représentant 25% de l'emprunt (règ. 395) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 13 RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (RÈG. 415/ SECTEUR DE LA RUE ROBERT))

Aux fins de financer 37.5% de l'emprunt concernant le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue Robert, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et situé à l'intérieur du secteur visé décrit à l'annexe D du règlement n° 415, un montant de compensation établi selon la façade de terrain. (référence au tableau établi)

Aux fins de financer 37.5 % de l'emprunt concernant la réfection des infrastructures souterraines de la rue Robert, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur urbain, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 75,23$ par unité.

ARTICLE 13 (SUITE)
Que l'autre partie de l'emprunt représentant 25% de l'emprunt (règ. 415) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 14 RÉSERVE FINANCIÈRE (RÈG. 411)
Afin de pourvoir à l'appropriation des liquidités nécessaires pour la constitution de la réserve financière, il est imposé et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation une taxe à un taux de 0.04$ par 100$ d'évaluation.

ARTICLE 15 NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS
Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300 $.

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte; le deuxième versement devient exigible le premier mai, le troisième versement le premier juillet et le quatrième versement le premier septembre.

ARTICLE 16 PAIEMENT EXIGIBLE
Le Conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 17 AUTRES PRESCRIPTIONS
Les prescriptions des articles 15 et 16 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation, d'une facturation due à des travaux dans un cours d'eau ou des frais découlant des services d'inspecteur agraire (personne désignée).

ARTICLE 18 TAUX D'INTÉRÊT
À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12 %. Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 18 ENTRÉE EN VIGUEUR
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 427

PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE les réseaux de la municipalité sont majoritairement unitaires, mais certaines problématiques ont toutefois été observées dans des secteurs desservis par l'égout sanitaire et l'égout pluvial.

CONSIDÉRANT QUE la réglementation à ce sujet pourrait être clarifiée afin de faciliter le suivi et la correction de ces situations.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 1er décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hertel Vaillancourt et unanimement résolu :

QU'il soit adopté et décrété par règlement ce qui suit :

Définitions :

Raccordement inversé : Branchement ou défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique ou unitaire, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau, alors que l'immeuble concerné est desservi par un réseau d'égout domestique ou unitaire.

Égout sanitaire : une canalisation destinée au transport des eaux usées domestiques;

Égout pluvial : une canalisation destinée au transport des eaux pluviales et des eaux souterraines;

Officier désigné : le directeur des travaux publics

BNQ : Bureau de normalisation du Québec

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 427 (SUITE)

ARTICLE 1 **Accès aux installations**

Suivant un préavis de 24 h, le propriétaire de tout bâtiment ou installation raccordé aux réseaux de la municipalité doit permettre l'accès à ses installations afin de permettre à l'officier municipal de vérifier la conformité des raccordements à l'égout.

ARTICLE 2 **Frais de branchements et travaux correctifs**

Les raccordements entre le tuyau principal et tout bâtiment desservi seront à la charge du propriétaire du service d'aqueduc et/ou d'égout pour la partie comprise entre la limite de l'emprise et le bâtiment desservi. La Municipalité se chargera de faire les travaux uniquement pour la partie comprise entre le tuyau principal et la ligne de rue et cette portion sera à sa charge. Il en sera de même pour les travaux correctifs dont la charge dépendra de la localisation du problème. Les frais d'auscultation afin de déterminer la localisation du problème sont à la charge du propriétaire du lot concerné. Ces frais pourront être remboursés si le problème est du côté de la municipalité.

ARTICLE 3 **Conformité des raccordements**

Le raccordement de la partie privée d'un branchement devra faire l'objet d'une inspection par le directeur de la voirie afin de vérifier la conformité du raccordement, des matériaux utilisés et des travaux en général. Le remblai des travaux ne pourra se faire avant que cette vérification n'ait été effectuée. Ces travaux devront être exécutés sous la surveillance de l'officier municipal spécialement nommé à cette fin et devront être conformes au code national du bâtiment, au code du bâtiment du Québec ainsi qu'au code de plomberie du Québec. Les matériaux utilisés pour l'égout sanitaire et l'aqueduc doivent être conforme à la norme BNQ 1809-300/2004 et ses révisions. La séparation des rejets sanitaires des rejets d'eau pluviale (drains de fondation, etc.) est obligatoire. Les propriétaires devront protéger ces branchements contre la gelée et les fuites d'eau, à défaut de quoi la Municipalité discontinuera le service.

ARTICLE 4 **Raccordements inversés**

Tout raccordement inversé, volontaire ou non, est prohibé sur le réseau de collecte des eaux usées de la Municipalité. Dans les cas où un raccordement inversé aura été découvert et s'il est sous la responsabilité du propriétaire, ce dernier recevra un avis écrit et aura un délai de huit (8) jours pour effectuer les travaux correctifs. Les travaux correctifs devront être réalisés dans les 60 jours suivant l'avis écrit. Le fait de ne pas réaliser les travaux correctifs requis dans le délai indiqué constitue une infraction et est prohibé. La Municipalité se réserve le droit de faire effectuer les travaux correctifs au-delà de ce délai, et ce, aux frais du propriétaire.

ARTICLE 5 **Travaux correctifs**

Si, à la suite de l'intervention d'une personne agissant pour son propre compte ou pour celui d'une autre personne, les infrastructures doivent être réparées, la Municipalité se réserve le droit d'exécuter ces réparations aux frais de cette personne si celle-ci, huit (8) jours après avoir été avisée de ce défaut, n'y a pas remédié. Si les travaux sont jugés exceptionnellement urgents, tels un bris d'aqueduc ou une contamination du réseau, la Municipalité pourra procéder sans préavis aux travaux requis aux seuls frais de cette personne.

ARTICLE 6 **Permis requis**

Tout raccordement au réseau municipal ou tous travaux correctifs requis doit faire l'objet d'une demande de permis. De plus, les travaux doivent être effectués par un entrepreneur qualifié et doivent être inspectés et jugés conformes par la Municipalité.

ARTICLE 7 **Infractions et amendes**

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible :

S'il s'agit d'une personne physique :
pour une première infraction, d'une amende de 200 $
pour une première récidive, d'une amende de 350 $
pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 700 $

S'il s'agit d'une personne morale :
pour une première infraction, d'une amende de 500 $
pour une première récidive, d'une amende de 750 $
pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1500 $

Infraction continue : Si l'infraction est continue, elle constitue, jour après jour, une infraction distincte et séparée et l'amende peut être imposée pour chaque jour durant lequel dure cette infraction.

Constat d'infraction : L'officier responsable de l'application du présent règlement est autorisé à délivrer au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

Autres recours : Sans restreindre la portée des articles 1 à 7 la Municipalité peut exercer contre quiconque contrevient au présent règlement tout autre recours prévu par la Loi.

ARTICLE 8 **Entrée en vigueur** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DÉCISIONS DU CONSEIL...

🕮 INDEXATION DU COÛT DES SALLES

Le coût des salles municipales a été ajusté selon un pourcentage de 2.2% comme suit :
- salle du haut : passe de 164 $ à *167 $ txs incluses*
- salle du bas : passe de 101 $ à *103 $ txs incluses*
- salle du conseil : passe de 57 $ à *58 $ txs incluses*
- chalet : passe de 106 $ à *108 $ txs incluses*

***Maintenant avec toute location de salle, il faut se procurer un permis de réunion à la Régie des alcools des courses et des jeux. Le numéro de permis sera exigé lors de la remise de la clé.*

🕮 INDEXATION DES SALAIRES

Le conseil propose unanimement qu'en date du 1er janvier 2015 le salaire des élus et des employés concernés soit indexé de 2.2% à l'exception des employés visés par la convention collective. Que l'adjointe administrative soit augmentée de 6.4% ainsi que la directrice générale au taux de 4.6%.

🕮 NOUVELLES NORMES SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Attendu que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2014 (et suivants) pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2014 (et suivants) les affectations au poste Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir nécessaires pour pallier ce déséquilibre. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2014 (et suivants), ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Cette résolution demeurera valide annuellement tant que le conseil ne procédera pas à une nouvelle résolution pour abroger la teneur de celle- ci.

🕮 VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES

Le conseil accepte l'offre de Blanchette Vachon pour la vérification des livres comptables de la municipalité pour les trois prochaines années, aux coûts suivants:
2015 — 7 025 $ 2016 — 7 160 $ 2017 — 7 300 $
Dans cette soumission est aussi incluse la compilation des données pour la reddition de comptes concernant l'entretien du réseau routier local.

🕮 SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les routes de la municipalité pour un montant de huit mille dollars (8 000 $) conformément aux exigences du ministère des Transports selon la description suivante :
Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Travaux	Lieu des travaux	Coût
Rechargement des routes	rangs St-Elzéar, St-Jean-Baptiste, Ste-Claire, Ste-Marie, St-Thomas, St-Antoine, Ste-Anne, Grande-Ligne, St-Georges,	51 644 $
Déplacement des poteaux	Rang St-Jean-Baptiste	74 877 $
Creusage des fossés	Rangs Ste-Marie, St-Elzéar, St-Thomas	19 983 $
Remplacement de ponceaux	rangs Ste-Marie, Ste-Anne	9 442 $

🕮 APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Avril est le mois du cancer

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié du tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé de décréter que le mois d'Avril est le mois de la jonquille. Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

🕮 LOCATION D'UN NOUVEAU COPIEUR-NUMÉRISEUR-TÉLÉCOPIEUR

Sur les deux soumissions reçues pour le changement du copieur numérique, celle de Bureautique Reno inc. est acceptée, par le conseil, au coût de location de 88 $ mensuellement pour 60 mois et que le coût de chaque copie soit de 0.008 $.

DÉCISIONS DU CONSEIL...

🕮 PROGRAMME DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu que le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de la municipalité;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

🕮 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attendu que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Marguerite désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Marguerite prévoit la formation de deux (2) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

🕮 FLEUR EMBLÈME DE SAINTE-MARGUERITE

Il a été adopté que la Leucanthemum 'Snow Lady' (marguerite) soit nommée fleur emblème de notre municipalité. Que cette fleur soit distribuée gratuitement à toute la population dans le cadre des fêtes du 175e, les coûts d'achat seront assumés par le comité d'embellissement.

🕮 VIRÉE DES MACHINERIES//LIMITE SAINTS-ANGES

Le conseil mandate le maire, Mme Adrienne Gagné ainsi que Mme Nicole Chabot, directrice générale à signer l'entente entre Mme Solange Belleau-Dumas, la municipalité de Sts-Anges et de notre municipalité pour la servitude de virée située dans le rang Ste-Claire (rang 4 pour Sts-Anges). Cet espace représente 165.8 mètres carrés.

🕮 ENTENTE DE CESSION DE GRIEFS

ATTENDU qu'il y a eu entente finale entre les employés visés pas la convention collective et l'employeur;

ATTENDU QUE le syndicat et le salarié retirent et annulent les deux griefs déposés en 2014 et avise l'arbitre du règlement d'entente, les frais et honoraires de l'arbitre seront entièrement assumés par le syndicat.

EN CONSÉQUENCE, les ententes signées entre les deux parties ont été déposées à la séance du 2 mars et les sommes convenues seront versées au 1er avril 2015.

🕮 AUTORISATION DE PASSAGE /PARADE DU 175^{E}

Le conseil autorise:

-Le comité de la parade à effectuer les demarches auprès du MTQ afin d'obtenir l'autorisation de passer sur les routes numérotées le 5 juillet prochain.

-Le service incendie à utiliser les équipements du service incendie lors de certaines activités ciblées du 175e.

DÉCISIONS DU CONSEIL...

🕮 APPUI AU PROJET ÉQUIPE VOLANTE POUR LA LUTTE À LA BERCE DE CAUCASE

Le conseil appuie le projet présenté au pacte rural par le conseil de bassin de la rivière Etchemin pour lutter contre la berce de Caucase.

🕮 DEMANDE DE SOUMISSION / ABAT-POUSSIÈRE

Le conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium sur notre réseau routier pour la période estivale 2015.

🕮 DEMANDE DE SOUMISSION / BALAYAGE DES RUES

Le conseil municipal demande des soumissions pour le service de balayage des rues, des stationnements de l'église et de l'édifice municipal ainsi que du stationnement du garage municipal et de la caserne (environ 5,5 km) :

🕮 DEMANDE DE SOUMISSION / AGRÉGAT 0-3/4

Le conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires, classification 0-3/4 uniforme pour l'entretien de notre réseau routier.

🕮 DEMANDE DE SOUMISSION / MACHINERIES LOURDES

Le conseil municipal demande des soumissions pour obtenir des prix, au taux horaire, pour la location de la machinerie lourde pour effectuer divers travaux d'entretien sur notre réseau routier.

🕮 DEMANDE DE SOUMISSION / DÉBROUSSAILLAGE

Des soumissions sont demandées pour les travaux de débroussaillage des abords de routes et fossés au complet sur une distance d'environ 36,16 kilomètres:

🕮 SOUMISSION POUR ÉVALUATION DES BIENS MUNICIPAUX

La soumission de SPE valeur assurable de Saint-Georges a étét acceptée au coût de 1 595 $ avant taxes afin de faire la mise à jour de valeur des biens de la municipalité.

🕮 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE COMMUNE EN LOISIRS

ATTENDU QUE la MRC de la Nouvelle-Beauce accorde des subventions dans le cadre de la Politique *nationale de la ruralité 2014-2019*;

ATTENDU QUE par cette demande, les municipalités souhaitent obtenir un appui financier pour l'embauche d'une ressource commune en loisirs;

ATTENDU QUE *Santé plaisirs en Nouvelle-Beauce* a émis un avis favorable pour un soutien financier envers ce projet;

ATTENDU QUE les municipalités de Frampton, Sainte-Hénédine et Sainte-Marguerite conviennent d'investir un montant total de 73 870 $ sur trois ans pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite accepte d'être gestionnaire de la ressource;

En conséquence, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement de déposer une demande d'aide financière au pacte rural pour le projet d'embauche d'une ressource commune en loisirs.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT N^{O} 407
Sur l'utilisation de l'eau potable

7.4 Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rues, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment est interdit en tout temps.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

7.6 Bassins paysagers

Tout ensemble de bassins paysagers, comprenant ou non des jets d'eau ou une cascade ainsi que des fontaines, dont le remplissage initial et la mise à niveau sont assurés par l'aqueduc, doit être muni d'un système fonctionnel assurant la recirculation de l'eau. L'alimentation continue en eau potable est interdite.

7.8 Purges continues

Il est interdit de laisser couler l'eau, sauf si la personne chargée de l'application du présent règlement l'autorise explicitement, et ce, dans certains cas particuliers uniquement.

PRÉVENTION DES VOLS ET DES INTRODUCTIONS PAR EFFRACTION DANS LES CABANES À SUCRE ET LES CHALETS : TRUCS ET CONSEILS

Les Beaucerons sont reconnus comme étant de bons producteurs acéricoles. La saison des sucres approche à grands pas. Certains producteurs sont déjà dans leurs préparatifs. Malheureusement, chaque année, plusieurs producteurs sont victimes de vols dans, sur ou autour de leurs installations. Voici quelques trucs de base que la Sûreté du Québec veut partager avec sa clientèle afin de lui permettre de mieux se protéger, et sensibiliser les propriétaires à de bonnes habitudes de prévention. Ces trucs valent aussi pour les propriétaires de chalet et les villégiateurs.

1- Caméras et caméras de chasse: ces systèmes sont reconnus comme étant efficaces et très utiles lors d'enquête. C'est un investissement qui en vaut la peine et qui peut souvent contribuer à faire diminuer la prime chez les assureurs. Si vous voulez, vous pouvez aussi installer des affiches indiquant clairement que votre propriété en est équipée.

2- Système d'alarme: efficace, mais attention de procéder à un bon ajustement car les fausses alarmes répétitives dues aux intrusions de petits animaux ou rongeurs pourraient éventuellement mener à des constats d'infraction en vertu de la règlementation municipale.

3- Verrouillage: Renforcez les portes avec des cadres en acier, des barreaux, installez des plaques empêchant l'insertion d'outils et de leviers, bloquez et obstruez les fenêtres, installez des grilles, utilisez des cadenas et des verrous de porte de haute résistance.

4- Éclairage: éclairez bien la propriété, possibilité de la connecter avec une minuterie pour le soir et la nuit.

5- Le voisinage, les amis, la famille sont d'excellents partenaires. Demandez-leur d'aller visiter régulièrement et de vous signaler toute anomalie ou toute activité suspecte et n'hésitez pas à appeler la police en cas de doute. Soyez discrets et faites affaires avec des gens de confiance.

6- Listez, photographiez et burinez tous vos biens de valeur et vos outils. Le burinage fait chuter le prix des biens volés, rend leur revente difficile et facilite leur recouvrement. Conservez toutes les factures.

7- Ne laissez pas d'objets de valeur à la vue et ramenez-les à la maison en fin de saison; sinon, placez-les dans un endroit verrouillé; les scies à chaîne, par exemple, sont très prisées.

9- Remisez sécuritairement les motoneiges, v.t.t. ou autres véhicules-outils en les verrouillant et en enlevant les clés du contact ou entreposez-les en lieu sûr; les enchaîner est également un bon moyen.

10- Vous pouvez consulter ce lien web de la Sûreté du Québec, au sujet de la prévention des crimes contre la propriété: http://www.sq.gouv.qc.ca/prevenir-la-criminalite/prevenir-criminalite-securite.jsp

En conclusion, nous vous rappelons de ne pas hésiter à rapporter à la police toute activité suspecte ou toute information pouvant mener à la résolution d'une enquête et à l'arrestation des criminels.
Nous travaillons toujours en partenariat avec la population.

Merci de votre attention et bonne saison 2015 !

1442, route du Président-Kennedy, Scott (Québec) G0S 3G0
***Téléphone** : 418 387-4438*
***Courriel** : poste.mrc.nouvelle-beauce@surete.qc.ca*

SÉCURITÉ INCENDIE...

Nouvelles du service!

Marc Deblois Directeur

Depuis au moins 5 mois que vous utilisez votre système de chauffage au bois, à titre préventif, il est recommandé de vérifier vos installations pour éviter qu'un feu de cheminée ne se produise chez vous. Vérifiez la cheminée car le créosote qui y s'accumule demandera sûrement un ramonage. De même pour les tuyaux qui y sont raccordés et sans oublier le système de chauffage lui-même. À titre d'exemple, ces photos nous montrent l'accumulation de créosote d'une installation et sans une intervention, un risque est évident pour un feu de cheminée.

AVANT

APRÈS

« Chauffez sans y passer »

LORSQU'UN FEU DE CHEMINÉE SURVIENT, CONTACTEZ LE 911 POUR LES POMPIERS

Votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure du samedi 7 mars au dimanche 8 mars 2015 pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Avoir un avertisseur de fumée, c'est comme avoir un pompier 24h/24h à la maison !
Voici maintenant quelques conseils de prévention pour les avertisseurs de fumée :

- Ne retirer pas la pile de l'avertisseur de fumée, s'il se déclenche trop souvent. Il est peut-être mal positionné. (voir consigne du fabriquant)
- Ne jamais utiliser une pile rechargeable.
- Changez de pile deux fois par année (à chaque changement d'heure).
- Appuyez sur le bouton test de l'avertisseur au moins une fois par mois pour en vérifier le bon fonctionnement.
- Remplacez l'avertisseur après 10 ans (voir la date de fabrication sur le boîtier)

SÉCURITÉ INCENDIE...

FORMATION pompiers et premiers répondants

Le 18 février dernier avait lieu, en caserne, une formation pour les PR présentée par notre mentor M. Claude Bellavance, ambulancier de Cambi. La formation avait pour objectif d'intervenir auprès de la victime d'hypoglycémie. La formation vise l'apprentissage des notions et habiletés nécessaires pour intervenir auprès de patients qui présentent une situation d'urgence en rapport avec une maladie diabétique, notamment, une hypoglycémie et le médicament (glucagon).

Le samedi 14 mars prochain aura lieu, en caserne, notre deuxième formation avec Flash Formation. Le module 2 (les phénomènes thermiques de l'incendie de bâtiment) d'une durée minimale de 6 heures. L'objectif est de maintenir nos pompiers formés et tenir leurs compétences à jour.

L'arrivée d'un nouveau pompier à temps partiel au sein du service de sécurité incendie, je vous présente M. Gino Lagueux. Un père de famille demeurant à Sainte-Marguerite, 40 ans et fier de faire partie de notre brigade tel que son beau-père M. Raymond Lagrange dans les années 1990. Gino a débuté son poste de pompier recrue le 9 février dernier, il devra, dans les premiers 24 mois, apprendre ses nouvelles tâches de pompier et suivre sa formation minimale de 306 heures. Gino, tu es le bienvenu pour desservir la population de Sainte-Marguerite et ses environs. Je rappelle aux possibles candidats (es) que nous avons toujours des postes de disponibles comme pompier et premier répondant.

Départ de notre technicien en prévention incendie M Frédéric Turmel, qui a débuté pour le SSI de notre MRC de la Nouvelle-Beauce en 2012, Frédéric, au nom des membres du service incendie, du conseil municipal et des citoyens de notre Municipalité, merci pour votre collaboration dans nos dossiers et pour le travail accompli, bonne chance dans vos nouveaux défis professionnels et personnels. Merci!

Certains appareils d' échangeur d'air avec ou sans récupération de chaleur peuvent représenter un risque potentiel d'incendie. Il s'agit d'appareils de marque Venmar, Venmar AVS, Venmar Klimat, Flair, vänEE, Sears, Guardian by Broan, NuTune, Conformax, Payne, Day & Night, Carrier, Bryant, Heil, York, Rheem, Ruud, Protech, Husch, IVL, Weatherking, Maytag, Frigidaire, Partner choice, Tappan et Westinghouse.

Si vous êtes en possession d'un échangeur d'air de l'une de ces marques mentionnés, je vous encourage à faire la démarche suivante:

- Arrêter le fonctionnement de l'appareil.
- Communiquer avec Venmar de l'une des trois façons suivantes :
  - en visitant notre site internet à www.venmar.ca
  - par téléphone au 1 866 441 4645
  - par la poste à : Programme d'Amélioration de la Sécurité
    550 boulevard Lemire
    Drummondville QC J2C 7W9

INTERVENTION DEPUIS LE 1 JANVIER 2015

En date du 16 février 2015
Le service incendie a répondu à 6 appels.
Le service des premiers répondants a répondu à 6 appels.
Pour un total de 12 appels d'urgences pour vos pompiers et premiers répondants.

Marc Deblois
Directeur
Service de sécurité incendie
Premiers répondants

SÉCURITÉ INCENDIE...

Service régional de prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
700, Notre-Dame Nord, Bureau B
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9
Téléphone: (418) 387-3444
Télécopieur: (418) 387-7060

Service de Sécurité Incendie
Sainte-Marguerite

OBJET : Le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore et invisible qui cause plusieurs intoxications à chaque année au Québec, dont une quinzaine sont mortelles. Voici des exemples d'appareils qui peuvent dégager du CO :

Tout système de chauffage à combustible (poêle à bois, fournaise à l'huile, foyer, etc.);
Véhicules motorisés (voiture, moto, VTT, etc.) et outils à moteur (génératrice, tondeuse, etc.);
Barbecue, réchaud de camping, etc.

Il est important de savoir reconnaître les symptômes ressentis lors d'une intoxication afin de pouvoir évacuer la résidence rapidement et d'alerter les services d'urgence. Voici les principaux :

Mal de tête, nausées et fatigue;
Étourdissements, somnolence et baisse de réflexes et du jugement;
À grande exposition : faiblesse, perte de conscience, coma et décès.

Afin de prévenir une éventuelle intoxication, il est important de respecter les consignes suivantes :

Utilisez les appareils produisant du CO dans des endroits bien ventilés;
Faites entretenir vos systèmes de chauffage au combustible par un professionnel au moins une fois par année;
Ne pas utiliser de matériel de plein air (réchaud ou lampe au propane) ou de barbecue à l'intérieur;
Ne pas laisser le moteur de la voiture en marche à l'intérieur du garage, même la porte ouverte.

N'oubliez pas d'installer un avertisseur de CO sur chaque étage de la maison si vous avez un appareil qui en produit, car **c'est le seul appareil capable de vous alerter de sa présence. Rappelez-vous que l'avertisseur de monoxyde de carbone ne remplace pas l'avertisseur de fumée et vice-versa.**

Si vous avez des questions supplémentaires concernant le monoxyde de carbone, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie

Frédéric Turmel
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce

Marc Deblois
Directeur
Service incendie / Premiers .répondants

SÉCURITÉ INCENDIE...

Service régional de prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
700, Notre-Dame Nord, Bureau B
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9
Téléphone: (418) 387-3444
Télécopieur: (418) 387-7060

Service de Sécurité Incendie
Sainte-Marguerite

OBJET : Vérification et entretien des extincteurs portatifs à la maison

La présence d'un extincteur dans notre résidence est rassurant. Par contre, un extincteur mal entretenu, non fonctionnel ou mal utilisé ne servira à rien lors d'un incendie. C'est pourquoi, il est primordial de prendre quelques minutes de son temps pour effectuer un entretien périodique et apprendre à l'utiliser efficacement

Le format d'extincteur idéal pour une résidence est un extincteur de classe 2A-10BC, vous retrouvez la classification sur l'étiquette de l'extincteur et sur la boite lors de l'achat. Afin de maintenir votre extincteur en bon état de fonctionnement, une simple vérification mensuelle se doit d'être faite par le propriétaire afin de s'assurer que l'extincteur fonctionnera en cas d'incendie. Le tableau ci-dessous vous indique ce que l'entretien préventif doit contenir. Il est donc important de se rappeler que l'entretien par une compagnie spécialisé pour un extincteur à poudre ABC est recommandé après 6 ans, après une utilisation ou lorsque l'aiguille du manomètre se trouve dans la partie rouge.

Note : Les extincteurs de type « jetable » ne sont pas tenus de subir une maintenance (6 ans) par une compagnie spécialisée. Toutefois, ils devraient être remplacés 12 ans après leur date de fabrication.

Lorsqu'une entreprise effectue l'entretien de votre extincteur, elle se doit d'apposer un collet autour de la tête de l'extincteur ainsi qu'un autocollant sur l'extincteur indiquant la date et le type d'entretien effectué. Assurez-vous que ces éléments sont présents, c'est un élément important démontrant que le travail a été effectué.

Type d'entretien	Fréquence recommandée d'entretien selon le type d'extincteur	
	Extincteur à l'eau ou au CO^2	Extincteur à poudre ABC
Vérification visuelle (par le propriétaire) Extincteur à l'endroit approprié et accessible Indicateur de pression (niveau dans le vert) Extincteur en bonne condition Brasser l'extincteur afin que la poudre bouge librement.	À tous les mois	À tous les mois
Maintenance (remplissage) par une compagnie spécialisée Vérification interne de l'extincteur et de son contenu Remplissage de la poudre et remise en service de l'extincteur (pose d'un collier autour du goulot de l'extincteur pour confirmer la remise en service)	5 ans ou après usage (Test hydrostatique aux 5 ans)	6 ans ou après usage (Test hydrostatique aux 12 ans)

N'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie.

Frédéric Turmel
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce

Marc Deblois
Directeur
Service incendie / Premiers répondants

VOTRE BIBLIOTHÈQUE...

La Bouquine

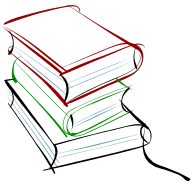

LA BOUQUINE MARS 2015

Voici l'horaire pour le congé de Pâques. La bibliothèque sera fermée les 2, 3 et 5 avril 2015

NOUVEAUTÉS :

Le projet BOÎTE À LIRE qu'est-ce-que c'est : les boîtes à lire sont des services offerts à l'extérieur de la bibliothèque, installées dans des endroits stratégiques de la municipalité pour faciliter l'accès à la lecture en tout temps. Les volumes, magazines et informations qui y sont déposés sont gratuits et sans obligation de retour. C'est donné au suivant. Surveillez votre entourage…vous verrez bientôt apparaître cette petite nouveauté dans votre décor.

Grande vente de printemps Nous avons choisi le mois **D'AVRIL** pour notre grande vente de printemps de livres et magasines. Les coûts sont de 0.50$ à 1.00$. Profitez-en pour faire le plein de lecture pour les vacances à venir pour vous et votre famille.

Le rallye-dictionnaire remporte un beau succès. Le rallye-dictionnaire de janvier est maintenant complété et Kim Lachance est notre participante gagnante. Le prochain rallye-dictionnaire sera disponible dès le 5 mars sous le thème des SPORTS. À vos crayons tous, parents, grands-parents, ados…belle compétition en famille à s'offrir. Les règlements et feuilles de participation sont disponibles au coût de $1.00 (frais de photocopies) à votre bibliothèque. Tirage d'un prix de participation.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES :

Échange de biens culturels : Nous recevons un nouvel arrivage de livres de notre Réseau Biblio la première semaine de mars. Les nouveaux arrivés sont facilement identifiables par un petit autocollant BLEU et seront disponibles pour les 4 prochains mois. Réservez-vous un moment de détente, vous le méritez bien.

L'Heure du conte : N'oubliez pas, il y aura tirage d'un prix parmi les enfants de Sainte-Marguerite qui auront assisté à l'Heure du conte durant l'année. Chaque présence augmente vos chances de gagner. De nouveaux coussins colorés, fabriqués par une bénévole amie de la bibliothèque sont maintenant disponibles pour le confort de vos enfants. L'Heure du conte est animée à la biblio, par Mesdames Paulette Deblois et Hélène Lavigne. Après la lecture du conte, il y a un bricolage en lien avec l'histoire. On vous attend, vous parent et votre enfant de 4 à 8 ans, entre 18h45 et 19h45 le 3e vendredi du mois. La date et le choix du compte sont publiés sur notre page Facebook ainsi que sur www.reseaubiblioduquebec.qc.ca. auquel vous avez accès avec votre carte d'abonné et votre NIP. **L'activité est gratuite !**

Par ailleurs, parents et grands-parents peuvent profiter de l'espace lecture enfant aménagé pour nos petits pour venir leur raconter une histoire choisie parmi nos titres disponibles à tout moment durant nos heures d'ouverture régulières qui sont le jeudi et vendredi de 18h30 à 20h00 et dimanche de 9h30 à 11h00.

SUGGESTIONS :

Le livre numérique, facile d'accès Vous pouvez réserver vous-même vos titres préférés en format numérique. Oui…oui, il suffit d'entrer votre numéro de carte d'abonné et votre NIP sur le site www.reseaubiblioduquebec.qc.ca.. Vous ne connaissez pas votre NIP ou vous avez oublié ? Contactez-nous, nos bénévoles se feront un plaisir de vous donner l'information.

Devenir bénévole à ma biblio…ça me tente... Que vous ayez 15 ans ou 75 ans joignez-vous à notre équipe à raison de 1 ½ h par mois... Vous bénéficierez d'une petite formation et vous serez jumelé à une bénévole d'expérience lors de vos soirées de garde à la biblio. Contactez-moi au 935-7005 ou au 935-7089.

Chers lectrices et lecteurs, bonne semaine de relâche en famille et Joyeuses Pâques à tous.

Michelle Lavoie, responsable de la Bouquine

www.Facebook.com/LaBouquine

ÉCOLE L'ÉTINCELLE...

Nouvelles de l'Étincelle (etincelle.csbe.qc.ca)

Connaissez-vous notre **projet micro-Balado?** C'est un projet que nous faisons avec la classe de 4e année de Scott. C'est Johanne Morin qui nous a présenté ce défi. Nous avons appris ce qu'était la twictée. Nathalie Couzon et Monique Lachance l'ont inventée. C'est une dictée sur twitter. Il y a aussi le défi alphabet que nous avons découvert. Nous avons participé au concours de twittérature avec le projet dix mots. Il fallait apprendre le sens de dix mots en s'amusant. Par exemple, le mot amalgame. J'ai inventé cette phrase : Ma mère a décidé de faire un amalgame pour la recette de gâteau que nous mangerons ce soir. Il ne fallait pas dépasser 140 caractères. Nous avons réalisé plusieurs entrevues et nous avons développé notre compétence à communiquer en développant différentes stratégies. Camille et Éloïse iront au REFER à Québec présenter le projet d'entrevue avec les IPADS.

Mélodie Giroux

Nous irons au **REFER.** REFER veut dire rendez-vous des écoles francophones en réseau. Nous aurons la chance de faire des entrevues avec des gens de partout.

Camille Lecours

Mardi, le 7 février**,** nous avons reçu la visite de **Jean-Philippe Maranda**. Il est venu nous parler de son parcours de vie. Un jour, en allant chercher une bourse pour le sport, il a voulu changer la musique en allant chercher son Ipod sur le siège arrière. Il a alors perdu le contrôle et a fait plusieurs tonneaux. Il est maintenant en chaise roulant car ses jambes ne fonctionnent plus. Il a commencé sa carrière d'athlète en haltérophilie et maintenant il pratique la course en fauteuil roulant. Il veut aller aux Olympiques de 2016 à Rio. Il nous a montré deux médailles très importantes. Nous lui souhaitons bonne chance!

Daphné Lehouillier

2 médailles pour le club Étincelle au Lac Beauport

Louis Phaneuf et Antoine Giroux ont remporté les médailles d'argent et de bronze pour Chaudière-Appalaches. Il y avait neuf jeunes skieurs. Bravo à vous tous !

Valérie Gagné

Le 14 janvier dernier, nous nous sommes rendus au Colisée Pepsi pour une partie des **Remparts**. Quelques parents et grands-parents nous ont accompagnés et nous avons eu beaucoup de plaisir à voir gagner les rouges par la marque de 6 à 0. Il ne faut pas oublier qu'avant le match, nous avons été reçus par le restaurant Normandin qui nous a servi de la bonne pizza, des frites et des breuvages sans oublier un succulent petit gâteau au chocolat. Toutes les étincelles de 2e-3e années ont été des champions lors de cette soirée assez mouvementée !

Annie Guay

Merci à CGAIR pour nos poignées de cordes à danser! Merci à la Caisse Populaire, à André Spénard, à la municipalité de Sainte-Marguerite, à Maxi(emballage), au Cercle de Fermières, Émile Nadeau de contribuer au succès du Club Étincelle.

LES FÊTES DU 175E...

N'oubliez pas de vous inscrire aux activités

PARADE DU 175E

Chers paroissiens et paroissiennes,

La journée de la parade du 175e arrive à grands pas : le dimanche 5 juillet 2015. Nous demandons à chaque personne responsable d'un char allégorique de nous faire parvenir le thème choisi, le nom du chauffeur désigné ainsi qu'une courte description de ce qui se déroulera sur le char allégorique.

Exemple :

- Les noms des chanteurs
- Les noms des danseurs
- La sorte de machinerie avec son fonctionnement
- L'année des tracteurs serait appréciée et aussi celle pour la machinerie si possible

Vous devez envoyer vos demandes par courriel à sophie.dumont@globetrotter.net ou directement à la municipalité.

Pour d'autres renseignements, communiquez avec Sophie Dumont au 418 935-7153

Notez que le trajet et l'heure d'arrivée pour les chars allégoriques seront disponibles dans le prochain Coup d'œil municipal.

Nous vous remercions pour votre belle participation !

Livre du 175e

Quelques personnes ne sont pas encore venues chercher leur livre.
Présentez-vous au bureau municipal et il vous sera remis.

Très important, nous désirons porter à votre attention de faire la vérification de vos livres. Regardez le dos du livre et vous assurer que le bloc des pages soit bien collé à la bande de tissu. Également, il doit y avoir une bande de couleur jaune et orange à chaque extrémité du dos. Si votre livre présente un défaut, svp nous l'apporter au bureau municipal et nous vous l'échangerons.

POUR UN SOIR SEULEMENT

Un spectacle haut en couleurs dont la première partie est un variété inspiré de l'émission télé *Ce soir tout est permis* et dont la seconde partie est le show musical *Du Rock, des femmes*. (Des femmes de Sainte-Marguerite qui monteront sur scène le temps d'une soirée pour vous)

Date : 18 avril 2015
Heure : 20 h 30
Lieu : salle municipale (235 rue St-Jacques, Sainte-Marguerite)
Admission : 10.00 $

Un spectacle à ne pas manquer... plaisir garanti !

Visitez le 175sainte-marguerite.com pour plus de renseignements

LES FÊTES DU 175E...

RECHERCHONS ARDEMMENT BÉNÉVOLES

L'année 2015 est une année qui nous permet de faire l'essai de différents types d'activités qui pourraient être renouvelable dans l'avenir. Des activités mobilisantes et rassembleuses !

Toutefois ces activités ne sauraient avoir lieu sans l'appui de bénévoles. Nous espérons pouvoir compter sur votre support pour faire de chaque événement un succès collectif dont nous seront tous fiers et dont nous entendrons parler longtemps.

Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

J'aimerais être bénévole pour l'(les) événement(s) suivant(s)...

Activité	Tâches	
Pique-nique familial	Surveillant pour jeux gonflables	
Visite guidée historique	Accueil	
	Guide	
Défi Campagnard	Accueil des participants	
	Surveillant d'épreuves	
	Ravitaillement et bien être des participants	
	Départs, Arrivées	
Défi Bûcheron	Inscription	
	Sécurité	
Course de tacots	Inscriptions	
	Bar	
	Padoc	
	Départ, arrivée	
	Sécurité	

Apportez cette feuille au bureau municipal.

Pour information supplémentaire, communiquez avec Nadia Bisson au 418 935-0014.

Visitez le 175sainte-marguerite.com pour plus de renseignements

ORGANISMES LOCAUX...

Lien Partage

Trois grandes dames de Sainte-Marguerite méritent notre admiration et nos remerciements pour leurs nombreuses années de bénévolat au sein de LIEN PARTAGE de Sainte-Marguerite.

Dame Mariette M. Morin a oeuvré pendant 25 années, à titre de secrétaire et trésorière (parfois les 2 titres en même temps). C'est toute une page de l'histoire de l'organisme communautaire qui s'est déroulée dans l'honnêteté, la franchise, le respect, la joie de partager et d'offrir des services à la population de chez-nous. Merci, merci, Mariette, nous te souhaitons une retraite agréable.

Aussi, pour piloter le service de "POPOTE ROULANTE" deux autres dames, de grandes valeurs, n'ont pas compté leurs heures. Il s'agit de : Dame Jeannine Boutin, secrétaire-trésorière, et Dame Étiennette Couture, responsable de ce service. Elles ont occupé ces deux postes au cours des 20 dernières années. Elles répondaient présentes, à toutes les demandes adressées par des personnes en besoin, coordonnaient en toute confidentialité le service.

J'adresse des remerciements sincères à toute l'équipe des transporteurs de la Popote et leurs conjointes pour la distribution de ces repas chauds à l'heure du dîner .Chapeau à vous.

LIEN-PARTAGE de Sainte-Marguerite est fier de reconnaître ces dames pour le bonheur partagé.

PETITE ANNONCE : Pour nous réchauffer un brin, LIEN-PARTAGE en collaboration avec la FADOQ de Ste-Marguerite, invitons les personnes de 50 ans et +++ à la " FÊTE DU PRINTEMPS" qui aura lieu le mercredi 8 avril 2015, dès 13.30 heure, à la salle municipale, prix d'entrée $5.00 . VENEZ VOUS AMUSER ET VOUS SUCRER LE BEC...

Suzanne Blais , responsable 418-935-3468

CLUB FADOQ STE-MARGUERITE

régions de Québec et Chaudière-Appalaches

Bonjour amical à vous tous,

Nous tenons à vous informer que les soirées de bingo continueront et ce à chaque troisième vendredi du mois à 19h30. Nous serons heureux de vous y rencontrer. Votre participation en assurera la continuité. **Voici les dates pour les prochains bingo, c'est-à-dire le *20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin*.** Réservez votre soirée!!!

Les pratiques de danse se poursuivent et cela le mercredi soir dès 18h30 pour les débutants et par la suite pour les plus avancés. Il est toujours possible de se joindre au groupe.

Nous vous informons qu'une partie de sucre sera organisée en collaboration avec Lien Partage le 8 avril en après-midi à la salle municipale. L'invitation est lancée à tous!

Aussi, un mot sur les Jeux Régionaux 2015 : La pétanque et le baseball poche auront lieu à St-Bernard. La Fadoq défraie les frais d'inscription et les participants assument les frais de déplacement. Pour informations et inscription, contactez Jean-Noël au 935-3388

L'hiver nous suit avec ses froideurs, mais il faut se dire que le pire est passé et le meilleur est à venir. Bonne santé à tous!

L'Équipe Fadoq : Jean-Noël, Janette, Louisette, Cécyle et Gisèle

CERCLE DE FERMIÈRES...

En 1915, le premier Cercle de Fermières voit le jour à Chicoutimi. Cette initiative est celle de deux collègues agronomes, monsieur Alphonse Désilets, employé du Ministère de l'agriculture, et monsieur Georges Bouchard. Durant les années de la première guerre, dans le but de rechercher du travail et aussi à cause de la conscription, un grand nombre de familles quittaient la campagne pour venir s'établir dans les villes. La fondation des Cercles de Fermières se fait dans l'espoir de contrer cet exode rural.

Les buts à cette époque de la création des Cercles sont de: 1. Revitaliser le travail agricole et la vie rurale en rompant avec l'isolement, les préjugés, la routine, l'ignorance et la servitude ;
2. Revaloriser la besogne domestique en offrant à la femme rurale un enseignement ménager ;
3. Revaloriser les positions féminines par le droit d'intervention en ce qui concerne l'intérêt matériel, moral et culturel de la famille, de l'école et de la paroisse.

Aujourd'hui, les CFQ célèbrent leur centenaire et ils sont plus vibrants et dynamiques que jamais. Ils sont toujours farouchement engagés dans leur présente mission qui est l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille ainsi que la transmission du patrimoine culturel et artisanal. Malgré leur nom (seulement 2% de ses membres habitent sur une ferme), les CFQ accueillent toutes les femmes, quelles que soient leur culture, leurs croyances, ou leur situation économique.

Le 9 juin 2015, le Cercle de Fermières de Sainte-Marguerite célébrera en grande les 100 ans des CFQ. Réservez cette date et joignez-vous à nous !

Un service hors pair

Depuis 15 ans, l'Entraide sportive, située à l'aréna de St-Isidore, prête de l'équipement de hockey aux jeunes de la région. Annuellement, ce prêt d'équipement, profite à 375 jeunes hockeyeurs et hockeyeuses.
L'organisme reçoit de particuliers, de l'équipement usagé, le nettoie et le répare s'il y a lieu, pour le mettre en état de servir à d'autres joueurs.

Le Cercle de Fermières de Ste-Marguerite aide à ce travail de remise en état et vous invite à vous prévaloir de ce service.

Coût par année : 20$ pour équipement régulier
50$ pour équipement de gardien de but

Heures d'ouverture : les samedis, de 9h à midi
*** Note : Il est préférable d'appeler pour vous assurer qu'un ou une bénévole sera sur place.

Appeler le (418) 882-5130 pour plus d'information

Nous voulons vos vieux draps !

Multiples ouvrages de tissage (catalognes, laizes de planchers, napperons) sont possibles à travers le recyclage de tissus. Plusieurs de nos aînées seront bientôt impliquées dans la coupe de ces tissus pour les préparer à être tissés.

Nous avons besoin de :
- draps
- jupon de lit,
- rideau de coton et polyester

dont vous n'avez plus besoin.

Merci de les déposer pour nous au bureau municipal !

Concours *Je suis Fermière*

Donnez votre nom pour devenir Fermière et courez la chance de gagner un abonnement gratuit! Deux noms seront tirés au hasard le 9 juin prochain et ces personnes se verront attribuer un abonnement gratuit pour l'année 2015-2016. Laissez votre nom et numéro de téléphone au bureau municipal ou appelez Chantal Pelletier au (418)935-3142.

LOISIRS STE-MARGUERITE...

PROGRAMMATION PRINTEMPS

ZUMBA avec Oxygène santé et forme (OSF)
Entraînement cardio-vasculaire et musculaire exécuté sur de la musique rythmée.
Lieu : Salle municipale
Horaire : Mardi 18 h 30, débutant le 21 avril
Coût : 60 $ pour 8 semaines
(minimum de 8 inscriptions requis)

PARCOURS PLEIN AIR DE SOIR avec OSF
Entraînement à l'extérieur, beau temps, mauvais temps. Le niveau de difficulté va de moyen à intense.
Lieu : Terrain de l'OTJ
Horaire : Soir à déterminer à 19 h
débutant semaine du 20 avril
Coût : 80 $ pour 8 semaines
(minimum de 8 inscriptions requis)

CIRCUIT GOLD DE JOUR avec OSF
Entraînement à l'extérieur, beau temps, mauvais temps. POUR LES 50 ANS ET PLUS.
Niveau débutant, pour les personnes qui veulent profiter du retour du printemps.
Lieu : Terrain de l'OTJ
Horaire : Le jour à déterminer
débutant semaine du 20 avril
Coût : 80 $ pour 8 semaines
(minimum de 8 inscriptions requis)

YOGA POUR DÉBUTANTS avec Caroline Fontaine
Groupe 1 / Pour se détendre, gérer son stress, garder sa forme et sa souplesse.
Lieu : Chalet des loisirs
Horaire : Lundi, de 9 h 30 à 10 h 30
Session : Du 13 avril au 11 mai
Coût : 40 $ (minimum de 10 inscriptions requis)

YOGA POUR DÉBUTANTS avec Caroline Fontaine
Groupe 2
Pour les personnes qui l'ont déjà pratiqué.
Lieu : Chalet des loisirs
Horaire : Lundi, de 10 h 45 à 11h 45
Session : Du 13 avril au 11 mai (5 semaines)
Coût : 40 $ (minimum de 10 inscriptions requis)

TRX-INTERVALLE, avec OSF
Entraînement par suspension en alternance avec des entraînement au sol.
Lieu : École l'Étincelle
Horaire : En soirée, 19 h (à déterminer)
débutant semaine du 20 avril
Coût : 60 $ / 8 semaines
(minimum de 8 participants requis)

CARDIO POUSSETTE, avec OSF
S'entraîner à l'extérieur et en compagnie de votre bébé et d'autres mamans.
Lieu : Terrain de l'OTJ
Horaire : Une heure de jour
semaine à déterminer ensemble
Coût : 60 $ / 8 semaines
(minimum de 8 participants requis)

GARDIEN ET GARDIENNE AVERTIS avec Miriam Khoja
Programme de la Croix-Rouge. Matériel, livre, mini trousse et certification inclus. Chaque participant devra apporter : un dîner froid, une poupée, 2 collations, des crayons.
Inscription avant le 9 mai 2014
Lieu : Salle municipale
Horaire : Lundi 18 mai, de 8 h 30 à 17 h
Coût : 50 $ / participant
(minimum de 10 participants requis)

COURS DE DANSE CRÉATIVE avec Danse MOVE
Pour jeunes de 5 à 7 ans
Horaire : Mercredi, de 18h à 19h
Lieu : Chalet des loisirs
Période : Du 15 avril au 3 juin (8 semaines)
Coût : 60 $ /par jeune

DANSE COUNTRY avec CC Lover Country Pop
Pour débuter ou pour vous perfectionner.
Lieu : Salle municipale
Horaire : Les jeudis de 19h à 21h
Période : Du 23 avril au 11 juin
Coût : 60 $ / 8 semaines
(minimum de 8 participants requis)

IMPORTANT **Date limite le 10 avril 2015** : pour profiter du tarif régulier annoncé dans la programmation. **Veuillez noter que des frais d'inscription supplémentaires de 10 % seront chargés après le 10 avril.**
Le minimum d'inscriptions requis doit être atteint au plus tard le 10 avril pour que le cours soit offert. Les frais sont payables au moment de l'inscription. Votre inscription est effective avec le paiement.

Modalités de remboursement
Aucun remboursement ne sera autorisé après le 10 avril. Nous remboursons les frais d'inscription si nous devons annuler un cours.

Information et inscription : Municipalité de Sainte-Marguerite / Téléphone : 418 935-7103
Courriel : loisirs-marguerite@nouvellebeauce.com

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire et/ou le programme d'une activité annoncée afin de garantir un nombre minimal d'inscriptions. Vous serez évidemment informé.

LOISIRS STE-MARGUERITE...

Retour sur les activités d'HIVER 2015
Patinoire et anneau de glace : Nous saluons le travail et la disponibilité de nos gardiens et gardienne Xavier Béland, Anthony D'Arcy, Marie-Pier Gagnon, Guillaume St-Hilaire. Merci également à Marie-Pierre Gagnon et son père Marc pour les cours de patinage ainsi qu'à Guillaume St-Hilaire et son père Richard pour les cours de hockey. Merci, enfin, aux parents qui leurs ont prêté un sérieux coup de main.

Programme camp de jour 2015
Le camp de jour revient à Sainte-Marguerite à l'été 2015. Les détails de la programmation et des coûts vous seront transmis en mai. Saviez-vous qu'il est possible d'accueillir des enfants qui ont besoin d'un accompagnement particulier en raison d'un handicap physique ou intellectuel ? Faites-nous part de vos besoins avant le vendredi 3 avril, 16h, au 935-7103.

La Semaine de l'action bénévole se déroulera du 12 au 18 avril 2015.

C'est l'occasion de reconnaître le travail immense accompli par nos bénévoles et de leur rendre hommage pour leur contribution exceptionnelle au développement des loisirs pour tous les citoyens. Merci infiniment à vous tous et toutes qui prenez le temps d'organiser des événements pour les petits comme pour les grands, et pour améliorer les équipements de loisirs et les espaces publics dans la municipalité. Notre reconnaissance ne pourrait être plus sincère qu'en cette année 2015 où une grande équipe s'est mise à l'œuvre depuis plusieurs mois déjà afin de nous offrir ce qu'il y a de mieux pour nos fêtes du 175e anniversaire de la paroisse.

OFFRES D'EMPLOI AU TERRAIN DE JEUX

Coordonnateur ou coordonnatrices de terrain de jeux (temps partiel 20 heures/semaine)
Monitrice responsable de terrain de jeux (temps complet 35 heures/semaine)
Moniteur ou monitrice de terrain de jeux (temps complet 35 heures/semaine)
Assistant ou assistant de terrain de jeux (travail bénévole à temps partiel à déterminer)
Vous pouvez obtenir tous les détails pour ces postes à la municipalité.
Date limite pour déposer sa candidature : vendredi 27 mars 2015, 16h, au bureau municipal.

Infrastructures sportives
Le Service municipal des loisirs de Sainte-Marguerite met à votre disposition des installations sportives et communautaires à l'OTJ. Certaines sont offertes gratuitement, d'autres sont louées. Pour en connaître les détails, il vous suffit de nous appeler au 418 935-7103

Amélioration des installations sportives

Bientôt, vous constaterez que des améliorations importantes ont été apportées au terrain de balle molle. Nous avons déjà annoncé l'installation de 5 beaux modules de skatepark. Aussi, l'automne dernier, la clôture du terrain de balle aux champs droit, centre et gauche a été haussée à 8 pieds. Des barrières ont été installées afin de donner accès au terrain de pétanque et à la rue Industrielle. De nouveaux luminaires éclairent le terrain (diamant et champs) et les anciens ont tous été nettoyés. De plus, la cabane du marqueur a été complètement rénovée. La municipalité tient à remercier ses partenaires financiers : le fonds d'aide du Pacte rural de la MRC de La Nouvelle-Beauce, la Commission des loisirs de Sainte-Marguerite et les Ateliers Presiko. Bon nombre des travaux ont été possible grâce au travail bénévole et nous disons MERCI à nos deux chefs de chantier Émile Nadeau (terrain de balle) et Pierre Trudel (skatepark) qui ont dirigé les travaux.

Ce qui reste à faire : dès que ce sera possible, il faudra retourner sur le terrain afin de réparer le gazon brisé par la machinerie. Nous aurons encore besoin de bénévoles pour terminer le tout avant la venue du Demolition Fest et la reprise de la saison de balle molle. On s'en reparle.

De la balle pour les jeunes cet été
Il y aura de la balle donnée cet été à l'OTJ pour les jeunes de la municipalité. C'est Nicolas Marcoux qui vous enseignera comment jouer à la balle. Les pratiques auront lieu un soir par semaine (soir à déterminer), sur le terrain de balle de Sainte-Marguerite. Il n'y aura pas de matchs disputés avec des équipes des autres municipalités. On se rencontre simplement pour s'amuser et former une relève pour ce sport pratiqué chez nous depuis plusieurs années et que nous voudrions bien voir se développer. Plus de détails suivront dans les prochains feuillets et au local d'Espace Jeunesse !

ÇA FESSE AU

DEMOLITION FEST
SAINTE-MARGUERITE
ÉDITION 2015

La commission des loisirs est maintenant prête à vous dévoiler une partie de sa programmation. Les 29 & 30 mai prochains aura lieu la 39e édition de notre festival. Pour débuter en beauté, le vendredi 29 mai le show de Boucane & habiletés suivi de Bob Bissonnette.
Puis le samedi 30 mai, la fameuse et très attendue démolition suivi du groupe les Twin Brothers Band, en soirée.
Afin de souligner les 175 ans d'existence de notre municipalité, nous vous invitons à participer à notre concours réservé à la **population de Sainte-Marguerite**. Il s'agit de gagner la chance de courser une voiture (4 cylindre gladiateur) préparée par nous lors de la démolition. Afin de pouvoir être éligible, vous devez avoir 18 ans et posséder un permis de conduire valide. Il vous faut en plus être résident permanent de Sainte-Marguerite (une preuve vous sera demandée). Le tirage du gagnant se fera le 18 avril à la salle municipale lors de l'activité de «Pour un soir seulement» du 175e, il faut être présent sur place afin de pouvoir gagner. Pour vous inscrire, vous devez vous rendre au demolitionfest.ca dès maintenant et compléter le formulaire d'inscription en ligne. La date limite pour vous inscrire est le lundi 13 avril 2015 à 18h.
Afin de connaître toutes les informations de notre programmation, nous vous invitons à suivre notre site internet.
Nous sommes toujours à la recherche de personne afin de faire partie de notre équipe ou d'être bénévole lors du festival. Toutes les idées sont les bienvenues.

Système d'alarme

Saviez-vous que les policiers de la Sûreté du Québec et les pompiers des services incendie des municipalités de Nouvelle -Beauce ont à se déplacer régulièrement pour des fausses alarmes.

En fonction de la règlementation municipale en vigueur pour les alarmes intrusion et pour les alarmes incendie, constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes de 200$ pour un personne physique et de 300$ pour une personne morale (en plus de frais applicables), tout déclenchement au-delà du premier déclenchement du système au cours d'une période consécutive de douze (12) mois, pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement ou lorsque le système est déclenché inutilement.

De plus pour les alarmes incendie, le propriétaire ou l'occupant d'un lieu où est appelé un service de sécurité incendie pourra se voir imposer des frais de 300 $ par appel, dans le cas où le service de sécurité incendie est appelé inutilement pour la deuxième fois au cours d'une période consécutive de douze mois à un lieu protégé suite au déclenchement d'un système d'alarme incendie.

Afin de limiter les déplacements inutiles de nos services d'urgence et de vous éviter à avoir à défrayer des frais entourant une fausse alarme, les propriétaires et usagers de systèmes d'alarme sont invités à respecter les consignes suivantes :
-Assurez-vous que tous les usagers du système d'alarme connaissent bien son fonctionnement et la procédure à suivre lors d'une fausse alarme;
-Assurez-vous que la liste des personnes-ressource inscrites auprès de votre fournisseur est mise à jour régulièrement, d'être informé de tout changement à celle-ci et de bien connaître le protocole en cas d'alarme;
-Évitez de laisser des objets mobiles ou flottants dans la pièce qui pourraient bouger et provoquer une alarme;
-Assurez-vous que les détecteurs de mouvement de votre système soient adéquats surtout si vous avez des animaux domestiques;
-Faite inspecter régulièrement votre système par votre fournisseur et en cas de problématique, le faire réparer rapidement.
-Enfin, assurez-vous que votre système d'alarme répond à la règlementation en vigueur dans votre municipalité.

Espace jeunesse Sainte-Marguerite

Presque déjà la fin de la première année de vie d'Espace jeunesse Sainte-Marguerite. Beaucoup d'actions ont été mises en place depuis son commencement en mai 2014. Dans les derniers mois, les jeunes ont assisté à différentes activités dans le but de développer des habilités entrepreneuriales, sociales ou récréatives tels que l'atelier sur l'intimidation, les ateliers de cuisine, la création d'emballage d'œufs avec le Carrefour jeunesse emploi, etc.

De plus, les comités et organismes de Sainte-Marguerite ont été consultés au sujet des opportunités pour les jeunes de s'intégrer dans leurs organisations et, de quelles façons peuvent-ils leur apporter un soutien afin de favoriser l'engagement des jeunes dans notre communauté. Suite à cette consultation, les jeunes âgés entre 10-17 ans seront écoutés à leur tour durant une soirée peu ordinaire ayant l'allure d'un 5-7. (Cocktails sans alcool, petites bouchées et prix de présence)

Ces consultations permettront par la suite de lancer l'objectif d'Espace jeunesse, soit créer une participation citoyenne chez les jeunes de 10-17 ans à travers les différentes activités organisées par les organismes et comités de Sainte-Marguerite.

En terminant, nous sommes à la recherche de gens croyant au potentiel des jeunes pour former un comité jeunesse municipal, afin d'assurer une pérennité au projet. Si cela vous interpelle, bien vouloir communiquer avec Audrey-Ann Gagné au 418 935-7103.

ATELIER DE COUTURE

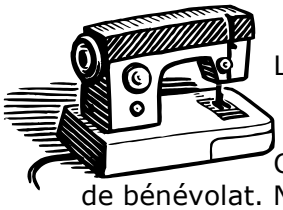

Lors de nos 14 rencontres du lundi et mercredi après-midi 90 personnes y ont participé. Ce qui représente 220 heures de bénévolat. Nous avons confectionné :

280 petits bonnets et mitaines pour la pouponnière de l'Hôtel-Dieu de Lévis, des couvertures et des bavettes de bébé, des rideaux pour la cuisine de la salle du bas, des tabliers du 175e pour le cercle de Fermières. Durant la semaine de relâche (2 et 4 mars), des élèves sont venus confectionner, avec notre aide, des sacs d'Halloween pour le programme artisanat-jeunesse. Également, nous avons fait de la réparation d'articles de sport provenant de l'Entraide sportive QC-CA de St-Isidore. C'est ainsi que se sont terminés nos ateliers pour 2015. On se donne rendez-vous en 2016 pour utiliser, à nouveau, nos machines à coudre. Tous nos remerciements aux bénévoles présentes à ces ateliers pour la 4e année consécutive. MERCI…

Équipe de réparation d'équipements sportifs pour Entraide sportive QC-CA

Géraldine Trachy et Doris Marcoux, responsables

ORGANISMES LOCAUX...

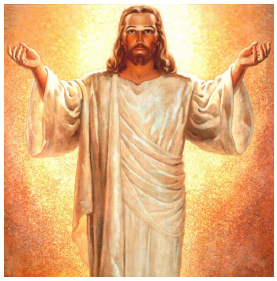

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DE LA SEMAINE SAINTE

SACREMENT DU PARDON : MARDI 24 mars À STE-MARIE

JEUDI SAINT	VENDREDI SAINT	SAMEDI SAINT	PÂQUES
SAINTE-MARIE	STE-MARIE	STE-MARIE	STE-HÉNÉDINE
19 H	15 H	19 H	9 H
STE-MARGUERITE	STE-MARGUERITE	ST-BERNARD	STE-ISIDORE
19 H 30	19H30-CHEMIN DE ✞	19 H 30	10 H 30
	ST-MAXIME		STE-MARGUERITE
	19 H 30		11 H

Des nouvelles de votre équipe d'animation locale (EAL)

***Avec le printemps qui tente malgré le froid de se pointer le bout du nez, nous revient aussi la montée vers Pâques. Le thème cette année est : BIENVEILLANT COMME LUI! Pour se préparer à la fête de Pâques, les chrétiens sont invités à vivre un temps de préparation de quarante jours, le carême. Celui-ci a débuté le 18 février dernier avec le mercredi des cendres. Votre EAL vous souhaite une belle montée vers Pâques.

***Au moment où vous lirez ces quelques lignes, la St-Valentin sera passée, mais votre EAL vous invite à manifester votre appréciation auprès des gens qui vous entourent et cela à tout moment.

Souvent, des gens de notre entourage partent trop vite sans qu'on ait pris le temps une dernière fois de leur dire qu'on les aimait.

Répandez des petits bonheurs autour de vous en félicitant, par exemple les gens qui ont grandement contribué à la réalisation de notre beau livre souvenir du 175e ou aux gens qui organisent des activités que vous appréciez ou à toutes personnes que vous rencontrez et que vous appréciez ou encore à ces personnes qui attendent votre sourire pour avoir un petit instant de bonheur dans leur journée.

Votre équipe d'animation locale vous souhaite un beau printemps.

INFORMATION...

mars 2015	avril et mai 2015
04 mars, Sainte-Marguerite	01 avril, Sainte-Marguerite
11 mars, Sainte-Marie	08 avril, Sainte-Marie
18 mars, Sainte-Marguerite	15 avril, Sainte-Marguerite
25 mars, Sainte-Marie	22 avril, Sainte-Marie
mai 2015 / Tournois Reconnaissance	29 avril, Sainte-Marguerite
13 mai, Sainte-Marguerite	**6 mai**, Sainte-Marie
20 mai, Sainte-Marie	

Responsable de Ste-Marie
Lise Cyr: 418 387-1783

Responsables Ste-Marguerite
Doris: 418 935-7233
Jeannine: 418 935-3371

Tournoi 500

TOURNOIS À 20H,
TOUS LES MERCREDIS.

Une belle activité pour tous, à toutes les deux semaines à Sainte-Marguerite à la salle municipale et au centre récréatif de Sainte-Marie.

Bienvenue à toutes et à tous!

Catéchèse Biblique Symbolique – CBS

Encore cet hiver les communautés chrétiennes de Sainte-Hénédine et de Sainte-Marguerite se sont jumelées pour vivre la CBS. Ensemble nous explorons les récits qui relatent les grandes étapes de la vie du roi David. Deux de nos jeunes vivront le sacrement de la Confirmation, le dimanche 3 mai prochain à Saint-Bernard.

Nous vous rappelons que la CBS ne s'adresse pas uniquement aux jeunes qui se préparent à vivre un sacrement. La CBS s'adresse à tous les jeunes, âgés entre 9 et 13 ans, qui désirent approfondir sa foi. La CBS permet de vivre un temps de réflexion et t'invite à faire la rencontre de Jésus.

Toute l'équipe des catéchètes vous souhaite un bon carême !

Sr Andrée, Caroline et Lise

Vous offre dès maintenant,
trois parcours vers les centres hospitaliers.

Les transports sont au coût de 10$
Par déplacement soit, 20$ pour l'aller-retour.
Il faut réserver votre place 48 heures
À l'avance au 418-397-6666

Transport Collectif de Beauce

- Le parcours partant de La Résidence de la Vallée à Vallée-Jonction, du CHSLD de St-Isidore du CHSLD, Château Bellevue, Centre Caztel et du Tim Hortons(route Cameron) de Ste-Marie et se rendant à **l'Hôtel–Dieu de Lévis**
- Arrivée à Lévis vers 9h00 et 12h30
- Retour vers 12h45 et 17h00

- Le parcours partant de la Résidence la Vallée à Vallée-Jonction, du Tim Hortons à St-Isidore du Château Bellevue et du Tim Hortons(route Cameron) de Ste-Marie et se rendant au **Centre Paul-Gilbert de Charny**
- Le lundi, mercredi et vendredi
- Arrivée vers 10h00
- Retour sur appel
- Réservation possible le matin même avant 8h45

TRANSPORT À TARIF EXCEPTIONNEL DE 20$

Vous pouvez également consulter le site Internet
www.transportcollectifdebeauce.com

PETITES ANNONCES...

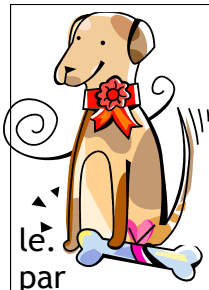

ESCOUADE CANINE

L'escouade canine passera bientôt chez vous. Selon le règlement n° 409, si vous avez un chien, vous devez vous procurer une médaille. Cette licence est au coût de 25 $ par chien par année.

Les inspecteurs de l'escouade canine passeront en mars ou en avril. Si parfois, vous êtes absent ou dans l'impossibilité de payer sur le moment, vous n'avez qu'à vous présenter au bureau municipal pour faire votre paiement et recevoir la médaille de votre chien.

Vous avez jusqu'au 1er juin pour effectuer votre paiement.

Merci de votre collaboration habituelle.

Le bureau de poste de Sainte-Marguerite sera fermé le vendredi 3 avril et le lundi 6 avril prochain. Il sera ouvert le samedi 4 avril.

Joyeuses Pâques à vous!

L'équipe de Postes Canada

BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 3 avril et le lundi 6 avril, pour le congé de Pâques.

Joyeuses Pâques!!!

Vous commencez à trouver que l'épicerie coûte cher, vous aimez cuisiner et rencontrer de nouvelles personnes...

Et bien les cuisines collectives du projet SISCA Nouvelle-Beauce sont là pour vous!

Des cuisines collectives pour **tous**!!!!

Autant pour les mamans à la maison, la personne seule ou bien les personnes âgées!

Les cuisines collectives commenceront bientôt dans ta municipalité de Sainte-Marguerite!!

Pour inscription et/ou information :

Sabrina Talbot 418 209-0197
animatrice.sisca.n-b@moissonbeauce.qc.ca

INSCRIPTION SOCCER STE-MARGUERITE

Quand : jeudi 27 mars et mercredi 2 avril 2014 de 18h30 à 20h.

Où : Salle municipale Sainte-Marguerite

Après ces dates, inscriptions acceptées seulement si place disponible.

Vous devez apporter la carte d'assurance maladie de votre enfant.

Coût : U-6 40$ (bas inclus)
U-8 à U-16 80$

U-6	5-6 ans	(2009-2010)
U-8	7-8 ans	(2007-2008)
U-10	9-10 ans	(2005-2006)
U-12	11-12 ans	(2003-2004)
U-14	13-14 ans	(2001-2002)
U-16	15-16 ans	(1999-2000)

Il y aura une équipe de U-16 si assez d'inscriptions sinon possibilité de jumeler avec une autre municipalité pour compléter une équipe.

Nous avons besoin de bénévoles, de parents ou toutes personnes qui désirent s'impliquer de près ou de loin dans ce sport. Nous recherchons aussi des arbitres avec rémunération.

Pour information :

Pierre Gagnon 418 935-3641 (soir)
pgagnon73 @hotmail.com
sur facebook :
soccer de Ste-Marguerite

PETITES ANNONCES...

Agnb
Ange Gardien Nouvelle-Beauce

Offert par un travailleur de proximité qui a comme mission de rejoindre les aînés en situation de vulnérabilité et de les mettre en liaison avec les ressources et les services de leur communauté.

Pour nous rejoindre :
418 386-7688
agnb.tp@gmail.com

Service gratuit et confidentiel pour les personnes de 50 ans et plus

Table de concertation des aînés de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Agnb
Ange Gardien Nouvelle-Beauce

- Vous retrouve dans votre milieu;
- Vous écoute;
- Évalue vos besoins;
- Vous accompagne dans vos démarches;
- Vous supporte dans la recherche de solutions efficaces et sécuritaires;
- Vous met en lien avec des ressources du milieu;
- Collabore à définir vos actions;
- Utilise vos forces;
- Vous permet d'améliorer votre situation.

C'est une démarche volontaire basée sur le **respect** et la **confiance**.

Municipalités desservies
Frampton, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Sainte-Hénédine, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie, Saints-Anges, Scott et Vallée-Jonction

Le 211 disponible chez vous !

Le 211 est un **service d'information et de référence centralisé, gratuit et confidentiel** qui dirige les personnes vers les **ressources communautaires existantes** dans les régions de la Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, de l'Outaouais et de la MRC de la Haute-Yamaska. Un numéro à trois chiffres facile à retenir qui met les gens en lien avec la gamme complète de services offerts dans la collectivité.

Concrètement, le Service 211 est un centre d'appels établi dans une collectivité afin de mieux la desservir. Des préposés spécialisés répondent aux appels, évaluent les besoins de l'appelant et le dirigent vers les services appropriés. Le service est offert en français et en anglais et est adapté aux besoins des malentendants.

Les heures d'ouverture sont du **lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi et le dimanche de 8h à 18h.**

Un service de clavardage et un accès à la base de données sont aussi disponibles sur le site internet du 211 pour les personnes qui désirent faire leur propre recherche à la maison ou pour les travaux scolaires. Voici l'adresse pour accéder aux services en ligne : www.211quebecregions.ca

Offre d'emploi / Fabrique de Ste-Marguerite

La secrétaire-trésorière de la Fabrique de la paroisse de Ste-Marguerite, Mme Marguerite Parent quittera son poste en mai 2015. Vous êtes intéressé (es) par ce poste à temps partiel?

Communiquez au 418 935-3090 (Philippe Marcoux)

À vendre

Photocopieur de marque Canon / Imagerunner 2020.
Vous pouvez le voir à la salle municipale.

-4 cordes de 16 pouces en bois franc
-4 cordes de 4 pieds en bois franc et mou
-Quelques billots de 8 pieds en bois franc
- Un billot de 38 pieds en cerisier

Faites votre offre!
Vous avez jusqu'au 20 mars 16h.
Pour information : 418 935-7103
munste-marguerite@nouvellebeauce.com

MILLE MERCIS!!!

- Au Tournoi 500 pour leur don de 1 000$
- À la pétanque intérieure pour leur don de 30$
- À l'équipe de couturières du Cercle de Fermières pour les beaux rideaux confectionnés pour la cuisine du bas.

N'oubliez pas qu'au nom de la Fondation MIRA, le Cercle de Fermières de Sainte-Marguerite reprend les **cartouches d'imprimantes usées**, ainsi que les **cellulaires usagés**.

Les CFQ, un bouquet de connaissances toujours florissant!

Ces articles qui ne vous servent plus sont alors transformés et permettent à MIRA d'acheter et de dresser des chiens-guides. Ces chiens aident des personnes en perte d'autonomie à retrouver leur indépendance et leur confiance en soi.

Merci de déposer vos cartouches d'imprimantes et vos cellulaires dans la boîte à cet effet au **bureau de la municipalité.**

PETITES ANNONCES...

École l'Étincelle de Sainte-Marguerite

359, rue Saint-Jacques
Sainte-Marguerite (Québec)
G0S 2X0

Téléphone : 418 386-5541 poste 7148
Télécopieur : 418 935-3084
Courriel : etincelle@csbe.qc.ca
Site web : http://etincelle.csbe.qc.ca

Inscription à l'école

Nous désirons vous informer qu'il est temps d'inscrire un enfant éligible à Passe-Partout pour l'année scolaire 2015-2016. Pour ce faire, il suffit de vous présenter à l'école, muni du certificat de naissance (grand format) de l'enfant et d'une preuve de résidence. Il en va de même pour les enfants éligibles à la maternelle, mais qui ne fréquentent pas Passe-Partout présentement. Avant de vous rendre à l'école, veuillez téléphoner au 418 386-5541 poste 7148 pour vous assurer de l'ouverture du secrétariat.

Nous vous rappelons également qu'en cas de déménagement, il est primordial d'inscrire votre enfant à sa nouvelle école dès que vous avez trouvé votre logement et d'en informer l'école fréquentée actuellement.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Anim'Action

Ateliers pour
les parents et les enfants de 0-5 ans

Nous vous offrons la chance de venir rencontrer d'autres parents pour discuter de votre quotidien, tout en faisant des activités qui favoriseront le développement global de votre enfant, un lundi sur deux, de 9h30 à 11h30.

Endroit : Salle municipale de Sainte-Marguerite

Dates :

9 mars, 23 mars,
20 avril, 4 mai,
18 mai, 1er juin

GRATUIT
GRATUIT

Pour information et inscription : 418 387-3585

INFORMATION...

LISTE DES OBJETS MONSTRES ADMISSIBLES POUR LA COLLECTE DU VENDREDI 5 JUIN

Ameublement : vieux meubles, divans, tables et chaises non métalliques, matelas, etc.

Matériaux naturels : branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur maximum de 1,2 mètre (4 pieds), morceaux de tourbe et pierre dans un récipient non récupérable d'un maximum de 25 kg (55 livres)

Débris de construction : Aucun débris de construction ramassés.

Matériaux ferreux : appareils ménagers, tables et chaises de métal, bouts de fer, fournaises, réservoirs à eau, etc.

- Un objet monstre ne doit pas peser plus de 125 kg (275 livres), et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube
- Les objets monstres doivent être déposés à l'écart des autres ordures, au maximum 24 heures avant le début de la collecte

*Les **pneus** usés d'automobiles et de camions (sans jantes) **ne sont pas admissibles** à la collecte des monstres. Il faut plutôt en disposer en les apportant à l'un des lieux de dépôt approprié.*

À NOTER QUE LORS DES ORDURES MONSTRES, CELLES-CI NE SERONT PAS RAMASSÉES SI ELLES SONT DÉPOSÉES DANS UNE REMORQUE

JEUDI **ORDURES** — **HORAIRE À DÉTACHER ET À CONSERVER** — MARDI **RECYCLAGE**

M=Ordures Monstres: juin et octobre 2015

MARS 2015

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL 2015

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI 2015

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2015

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samidi
	1	2	3	4	M	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

M. Ghislain Noël viendra chercher vos vieux électroménagers, si vous l'appelez au : 418 885-9693 ou 418 883-6219

Ordinateurs, imprimantes, téléviseur, tout appareil audio ou vidéo, meubles, appelez Éco-centre de Ste-Marie au : 418 389-0594

Restes de peinture : Apportez-les chez BMR ou chez Decoren

Médicaments périmés : apportez-les à votre pharmacie

Huiles usagées, liquides de véhicules moteurs, batteries : apportez-les chez Canadian Tire

Piles rechargeables : Apportez-les à votre fournisseur d'appareils électroniques

Piles non rechargeables : Apportez-les au bureau municipal ou à la bibliothèque La Bouquine.